



Européenne Expertise

# La Fédération Assurance CFE – CGC

43, rue de Provence  
**75009 PARIS**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

### **EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE**

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : [eurobourse@wanadoo.fr](mailto:eurobourse@wanadoo.fr) / Site Internet : [www.europeenneexpertise.com](http://www.europeenneexpertise.com)



Européenne Expertise

**LA FEDERATION ASSURANCE  
CFE – CGC  
Siège social : 43, rue de Provence  
75009 PARIS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2021*

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CFE – CGC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CFE – CGC à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE**

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : [eurobourse@wanadoo.fr](mailto:eurobourse@wanadoo.fr) / Site Internet : [www.europeenneexpertise.com](http://www.europeenneexpertise.com)



## Européenne Expertise

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de la CFE – CGC, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CFE – CGC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

#### **EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE**

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : [eurobourse@wanadoo.fr](mailto:eurobourse@wanadoo.fr) / Site Internet : [www.europeenneexpertise.com](http://www.europeenneexpertise.com)



## Européenne Expertise

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président, Monsieur Joël MOTTIER.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

#### **EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE**

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : [eurobourse@wanadoo.fr](mailto:eurobourse@wanadoo.fr) / Site Internet : [www.europeenneexpertise.com](http://www.europeenneexpertise.com)



## Européenne Expertise

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

**EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE,**

représenté par JACQUES DURET



EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE  
11, rue Saint Augustin  
75002 PARIS  
Tél: 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

### **EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE**

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : [eurobourse@wanadoo.fr](mailto:eurobourse@wanadoo.fr) / Site Internet : [www.europeenneexpertise.com](http://www.europeenneexpertise.com)

# 1. - BILAN DE LA FÉDÉRATION CFE CGC ASSURANCES

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE  
11, rue Saint Augustin  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 61 19 14 • Fax: 01 42 61 54 90

FÉDÉRATION & SECTIONS

**BILAN ACTIF**

**ACTIF IMMOBILISÉ**

Immobilisations incorporelles  
Immobilisations corporelles  
Immobilisations financières

**TOTAL (I)**

**ACTIF CIRCULANT**

Stocks et en cours

**Autres créances**

Autres  
Produits à recevoir

**Valeurs mobilières de placement**

VMP Fédération  
VMP Sections

**Disponibilités**

Comptes courants Fédération  
Comptes courants Sections  
Livrets Fédération  
Livrets Sections

**TOTAL (II)**

**TOTAL ACTIF**

FÉDÉRATION & SECTIONS CFE CGC ASSURANCES			
Exercice clos le 31/12/2021			Exercice clos le 31/12/2020
Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
6 344	1 965	4 379	
<b>6 344</b>	<b>1 965</b>	<b>4 379</b>	
<b>10 499</b>		<b>10 499</b>	<b>39 055</b>
10 499		10 499	39 055
<b>40 361</b>		<b>40 361</b>	<b>40 160</b>
40 361		40 361	40 160
<b>1 744 137</b>		<b>1 744 137</b>	<b>1 575 255</b>
167 259		167 259	142 322
632 428		632 428	468 067
258 568		258 568	258 543
685 882		685 882	706 323
<b>1 794 997</b>		<b>1 794 997</b>	<b>1 654 471</b>
<b>1 801 341</b>	<b>1 965</b>	<b>1 799 377</b>	<b>1 654 471</b>

**BILAN PASSIF**

**FONDS SYNDICAUX**

Fonds associatifs Fédération  
Fonds associatifs sections  
Résultat de l'exercice

**TOTAL (I)**

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)**

**FONDS DÉDIÉS (III)**

Dettes financières

Dettes diverses

**TOTAL (IV)**

**COMPTES DE RÉGULARISATION (V)**

**TOTAL (I) + (II) + (III) + (IV) + (V)**

FÉDÉRATION & SECTIONS CFE CGC ASSURANCES	
Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Brut	Brut
425 670	396 413
1 214 550	941 285
118 912	302 523
<b>1 759 132</b>	<b>1 640 221</b>
40 244	14 250
<b>40 244</b>	<b>14 250</b>
<b>1 799 377</b>	<b>1 654 471</b>

**2. -  
COMPTE DE RÉSULTAT  
DE LA FÉDÉRATION  
CFE CGC ASSURANCES**

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE  
11, rue Saint Augustin  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

**FÉDÉRATION & SECTIONS CFE CGC ASSURANCES**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 162 924</b>	<b>340 652</b>
Achats	21 215	27 134
Autres charges externes	142 131	83 670
Autres services extérieurs	926 120	229 345
Autres charges	71 493	503
Dotations aux amortissements et provisions	1 965	
<b>CHARGES FINANCIÈRES (II)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)</b>		5 100
<b>TOTAL (I + II + III + IV)</b>	<b>1 162 924</b>	<b>345 752</b>
<b>Solde créditeur : Excédent</b>	<b>118 912</b>	<b>302 523</b>

	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 276 330</b>	<b>613 596</b>
Cotisations	116 726	103 167
Subventions	597 709	480 853
Autres produits	561 895	29 577
<b>PRODUITS FINANCIERS (II)</b>	362	300
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)</b>	5 143	34 378
<b>TOTAL (I + II + III + IV)</b>	<b>1 281 835</b>	<b>648 274</b>
<b>Solde débiteur : Déficit</b>		

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE  
 11, rue Saint Augustin  
 75002 PARIS  
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 80

# 3. - ANNEXE

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE  
11, rue Saint Augustin  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 00

## PRÉAMBULE

Les comptes sont présentés selon l'avis du Conseil National de la Comptabilité relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales.

L'exercice 2021, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile,

Les comptes annuels sont établis selon les règlements suivants :

- ⇒ Le règlement comptable CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « Renovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.
- ⇒ Le règlement ANC n°2018-06 et ses règlements modificatifs relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des organismes sans but lucratif,
- ⇒ Le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs relatifs au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'est intervenu.

L'exercice 2021 est marquée par la tenue et l'organisation du congrès.

Le total du bilan de l'exercice est de 1.799.377 €.

Le résultat net comptable de la Fédération est un excédent de 118.912 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis par les dirigeants.

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE  
11, rue Saint Augustin  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 80

## PRÉSENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ⇒ Le bilan
- ⇒ Le compte de résultat
- ⇒ L'annexe

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les comptes annuels ont été établis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles définies par le plan comptable général et aux règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

- ➔ Continuation de l'exploitation,
- ➔ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ➔ Indépendance des exercices.

Les résultats d'exploitation des comptes annuels ici arrêtés intègrent bien l'ensemble des impacts à ce jour connus par la Fédération en lien avec la crise sanitaire sans qu'aucun élément soit reporté en résultat exceptionnel conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables.

## AUTRES INFORMATIONS

Les comptes arrêtés par la Fédération CFE CGC des Assurances intègrent les sections d'entreprise, à savoir : AG2R-La Mondiale, Allianz France, Aviva, AXA France, Covéa, GMF, Groupama GAN, IMA, MAAF, MACIF, MAIF, MMA, MATMUT, MUTEX, Prévoir, SMABTP, SwissLife.

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE  
11, rue Saint Augustin  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

## COMPTABILISATION DES COTISATIONS

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation.

## RESSOURCES DE L'ANNÉE

Les ressources de l'année se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Cotisations	352 215	334 030
Reversement cotisations	-235 489	-230 864
Subvention reçues	597 709	480 853
Autres produits d'exploitation perçus	561 895	29 577
Produits financiers	362	300
	<b>1 276 693</b>	<b>613 896</b>

Les autres produits d'exploitation comptabilisent principalement les refacturations aux syndicats (assistance juridique, affranchissements ...), ainsi que les subventions pour le congrès 2021.

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE  
11, rue Saint Augustin  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

## CHARGES DE L'ANNÉE

Le détail des charges figure au compte de résultat des états financiers.

Les frais de gestion de la Fédération avant imputation des contributions reçues se ventilent comme suit :

Les autres services extérieurs comprennent les frais liés au congrès 2021.

## AUTRES INFORMATIONS

### Rémunération des dirigeants

Aucun dirigeant n'est rémunéré.

### Engagements

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés : Néant

Fournitures de bureau et achats non stockés  
Locations et entretien  
Autres services extérieurs  
Honoraires, formation, communication  
Déplacements, missions et réceptions  
Autres services extérieurs  
Autres charges

### CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
21 215	27 134
48 871	40 887
93 260	42 783
108 316	52 905
231 144	132 297
586 660	44 143
73 457	503
<b>1 162 924</b>	<b>340 652</b>

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE  
11, rue Saint Augustin  
75002 PARIS  
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90